

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.09.2016

Révision: 01.09.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **ARBRE MAGIQUE Daisy Chain Tree**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation Assainisseur d'air désodorisant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Société de Diffusion d'Accessoires Automobiles
30 rue Rabelais
57200 Sarreguemines
FRANCE
Tel. +33 (0)3 87 98 22 37
Fax. +33 (0)3 87 95 71 33

Service chargé des renseignements:

LITTLE TREES Europe Ltd.
Buckingham House
West Street, Newbury
RG14 1BD, UK
Tel. +44 1488 689 460
Email: chemicalsafety@littletrees.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris
Hôpital Fernand Widal
200 rue du Faubourg Saint-Denis
75475 Paris Cedex 10
Telephone: +33 1 40 05 43 28
Emergency telephone: +33 1 40 05 48 48
ORFILA (INRS) telephone:
+33 (0)1 45 42 59 59 (to reach any of the toxcentres)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger néant

Mention d'avertissement néant

Mentions de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P501 Éliminer le ou les produits usagés avec les ordures ménagères; Éliminer le ou les produits inutilisés dans un point de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Indications complémentaires:

Contient Citronellol, Géraniol, Alpha-n-hexylcinnamicaldehyde, 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthalenyl)ethanone, alpha-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde, Methoxy dicyclopentadiene carboxaldehyde, 1-(2,6,6-triméthyl-1,3-cyclohexadiène-1-yl)-2-butène-1-one, Isoeugénol. Peut produire une réaction allergique.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.09.2016

Révision: 01.09.2016

Nom du produit: ARBRE MAGIQUE Daisy Chain Tree

(suite de la page 1)

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Pas d'autres informations importantes disponibles.

vPvB: Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

| | | |
|--|--|---------|
| CAS: 78-70-6 EINECS: 201-134-4 Reg.nr.: 01-2119474016-42 | Linalol ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319 | 1-2,5% |
| CAS: 63500-71-0 ELINCS: 405-040-6 | 2H-pyran-4-ol, tetrahydro-4-methyl-2-(2-methylpropyl)- ⚠ Eye Irrit. 2, H319 | 1-2,5% |
| CAS: 106-22-9 EINECS: 203-375-0 | Citronellol ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317 | 0,1-<1% |
| CAS: 106-24-1 EINECS: 203-377-1 | Géraniol ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317 | 0,1-<1% |
| CAS: 101-86-0 EINECS: 202-983-3 Reg.nr.: 01-2119533092-50-xxxx | Alpha-n-hexylcinnamicaldéhyde ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Sens. 1B, H317 | 0,1-<1% |
| CAS: 65405-77-8 EINECS: 265-745-8 | (Z)-3-hexenyl salicylate ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 | 0,1-1% |
| CAS: 54464-57-2 EINECS: 259-174-3 | 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthalenyl) ethanone ⚠ Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317 | 0,1-<1% |
| CAS: 1205-17-0 EINECS: 214-881-6 | alpha-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Sens. 1B, H317 | 0,1-<1% |
| CAS: 86803-90-9 ELINCS: 429-860-9 | Methoxy dicyclopentadiene carboxaldéhyde ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Sens. 1B, H317 | 0,1-<1% |
| CAS: 23696-85-7 EINECS: 245-833-2 | 1-(2,6,6-triméthyl-1,3-cyclohexadiène-1-yl)-2-butène-1-one ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Sens. 1A, H317 | <0,1% |
| CAS: 97-54-1 EINECS: 202-590-7 | Isoeugénol ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1A, H317 | <0,1% |
| CAS: 123-92-2 EINECS: 204-662-3 | acétate d'isopentyle ⚠ Flam. Liq. 3, H226 | <0,1% |

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau et au savon.

Après contact avec les yeux:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.09.2016

Révision: 01.09.2016

Nom du produit: **ARBRE MAGIQUE Daisy Chain Tree**

(suite de la page 2)

Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pas nécessaire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux souterraines, les plans d'eau et les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Recueillir par moyen mécanique.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Assainisseur d'air désodorisant

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.09.2016

Révision: 01.09.2016

Nom du produit: ARBRE MAGIQUE Daisy Chain Tree

(suite de la page 3)

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

123-92-2 acétate d'isopentyle

| | |
|--------------|---|
| VME (France) | Valeur momentanée: 540 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 270 mg/m ³ , 50 ppm |
| IOELV (EU) | Valeur momentanée: 540 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 270 mg/m ³ , 50 ppm |

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.

Protection des mains:

Le port de gants n'est pas obligatoire lorsque le produit est utilisé comme prévu.

En cas de contact prolongé avec la peau, utiliser des gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation (EN374).

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux: Pas nécessaire.

Limitation et contrôle de l'exposition environnementale

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux souterraines, les plans d'eau et les égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

| | |
|------------------------|---------------------------|
| Forme: | Solide |
| Couleur: | Selon désignation produit |
| Odeur: | Caractéristique |
| Seuil olfactif: | Non déterminé. |

valeur du pH: Non applicable.

Changement d'état

| | |
|----------------------------|-----------------|
| Point de fusion: | Non applicable. |
| Point d'ébullition: | Non applicable. |

Point d'éclair Non applicable.

Inflammabilité (solide, gazeux): Non déterminé.

Température d'inflammation: Non déterminé.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.09.2016

Révision: 01.09.2016

Nom du produit: **ARBRE MAGIQUE Daisy Chain Tree**

(suite de la page 4)

| | |
|--|--|
| Température de décomposition: | Non déterminé. |
| Auto-inflammation: | Le produit ne s'enflamme pas spontanément. |
| Danger d'explosion: | Le produit n'est pas explosif. |
| Limites d'explosion: | |
| <i>Inférieure:</i> | Non applicable. |
| <i>Supérieure:</i> | Non applicable. |
| Propriétés comburantes | Non déterminée. |
| Pression de vapeur: | Non applicable. |
| Densité: | Non déterminée. |
| Densité relative | Non applicable. |
| Densité de vapeur. | Non applicable. |
| Vitesse d'évaporation | Non applicable. |
| Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: | Insoluble |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau): | Non applicable. |
| Viscosité: | |
| <i>Dynamique:</i> | Non applicable. |
| <i>Cinématique:</i> | Non applicable. |
| 9.2 Autres informations | Pas d'autres informations importantes disponibles. |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Sensibilisation possible par contact avec la peau.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.09.2016

Révision: 01.09.2016

Nom du produit: **ARBRE MAGIQUE Daisy Chain Tree**

(suite de la page 5)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité**Toxicité aquatique:** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Pas d'autres informations importantes disponibles.**vPvB:** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets**Recommandation:**

Éliminer le ou les produits usagés avec les ordures ménagères; Éliminer le ou les produits inutilisés dans un point de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Catalogue européen des déchets

Le code de déchets 20 03 01 s'applique aux produits usagés. Le code de déchets 16 03 05* ou 16 03 06 s'applique aux produits inutilisés.

| | |
|-----------|--|
| 20 03 01 | déchets municipaux en mélange |
| 16 03 05* | déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses |

Emballages non nettoyés:**Recommandation:** De petites quantités peuvent être éliminées avec les ordures ménagères.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG, IATA

Classe néant**14.4 Groupe d'emballage**

ADR, IMDG, IATA néant

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.09.2016

Révision: 01.09.2016

Nom du produit: ARBRE MAGIQUE Daisy Chain Tree

(suite de la page 6)

14.5 Dangers pour l'environnement: Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Indication des modifications:

RUBRIQUE 2, RUBRIQUE 3: Mise à jour de la classification et de l'étiquetage du produit en raison de:

- Modifications de la composition du produit
- Mise à jour des classifications des ingrédients conformément à la dernière version du guide d'étiquetage de l'IFRA/ de l'annexe VI du règlement CLP

RUBRIQUE 4: Modifications mineures (libellé, format)

RUBRIQUE 7: Mise à jour du contenu sur la base de nouvelles informations disponibles

RUBRIQUE 11:

- Modifications mineures (libellé, format)
- Mise à jour du contenu reflétant la nouvelle classification du produit

RUBRIQUE 13: Mise à jour du contenu sur la base de nouvelles informations disponibles

RUBRIQUE 15: Mise à jour du contenu sur la base de nouvelles informations disponibles

RUBRIQUE 16: Mise à jour du contenu sur la base de nouvelles informations disponibles

Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.09.2016

Révision: 01.09.2016

Nom du produit: ARBRE MAGIQUE Daisy Chain Tree

(suite de la page 7)

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3